

Image not found or type unknown



Achat d'un cottage dans pri

Par **neptune34**, le **25/05/2021** à **20:56**

Bonjour,

J'ai acheté un cottage dans un Parc Résidentiel de Loisirs, j'ai signé au mois d'octobre 2020 chez le notaire pour l'achat du terrain, sur le bon de commande du cottage la livraison devait se faire premier trimestre 2021, hors pour des problèmes techniques (deux compteurs électrique posé sur mon terrain avec passages des cables, qui doivent être déplacés), je n'ai pas pu faire la réception du cottage à la date d'aujourd'hui.

Puis-je réclamer des indemnités de pénalité pour retard de livraison.

merci de votre réponse